

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 21 mars 2024

### **Étaient présents :**

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### **Étaient absents représentés :**

Jean-Marie MIGNOT pouvoir à Nicolas BALOT  
Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Laurent LAFAYE  
Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU

### **Étaient absents excusés :**

Jean-Marie MIGNOT, Jean-Jacques MORLAY, Laure ROUBERTIE, Céline DUPUY-LEGRAND

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilbert ROUSSEAU

N°2024/D/015 - **Objet :** Vote du compte financier unique 2023 – budget principal

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°64 du 27 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

**Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU du 4 octobre 2023 ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 de la commune de FEYTIAT ;

**Vu** le CFU 2023 de la commune de FEYTIAT ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et que le Conseil municipal a élu Laurent LAFAYE, 1<sup>er</sup> adjoint, Président de l'assemblée ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 835 964,30€	7 359 633,21€	10 195 597,51€
	Recettes réalisées	1 127 771,29€	7 979 512,68€	9 107 283,97€
	Restes à réaliser	305 459,42€	0,00€	305 459,42€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 860 288,40€	9 320 915,00€	12 181 203,40€
	Dépenses réalisées	1 846 472,47€	7 695 931,67€	9 542 404,14€
	Restes à réaliser	857 338,99€	0,00€	857 338,99€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-718 701,18€	283 581,01€	-435 120,17€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	24 324,10€	1 961 281,79€	1 985 605,89€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-694 377,08€	2 244 862,80€	1 550 485,72€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-551 879,57€	0,00€	-551 879,57€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-1 246 256,65€	2 244 862,80€	998 606,15€

Le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

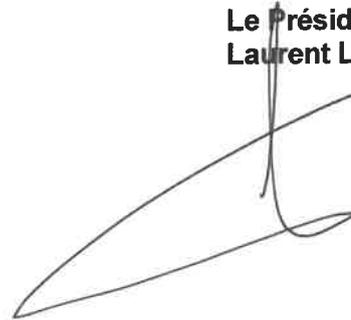
**- D'APPROUVER** le CFU 2023 de la commune de FEYTIAT ;

- De **DONNER** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 27 mars

**Le Président,  
Laurent LAFAYE**





Fait et délibéré en Mairie les : jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Gaston CHASSAIN	Laurent LAFAYE	Catherine GOUDOUD	Gilbert ROUSSEAU
Marylène VERDÈME	Nicolas BALOT	Marie-Claude BODEN	Jean-Marie MIGNOT
Martine LEPETIT	Jean-François BATIER	Danielle BARRIÈRE	Jean-Jacques MORLAY
Pascal DUGEAY	Alain GERBAUD	Claudette COULAUD	Christian REYNAUD
Eric GOUVIER	Marie-José ROBERT	Blanche ROUX	Magali BOISSONNEAU

Conseil Municipal – Séance du 27/03/2024

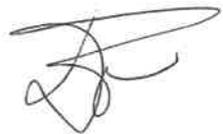
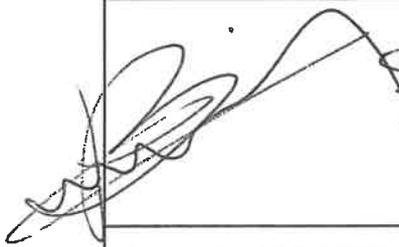
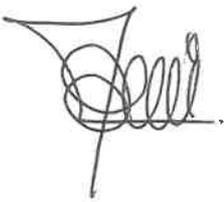
Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 087-218706505-20240327-2024\_D\_015\_1-BF

<b>Frédérique GRANET</b>	<b>Laure ROUBERTIE</b>	<b>Dimitri NIOSSOBANTOU</b>	<b>Céline DUPUY-LEGRAND</b>
			Absente
<b>Chantal BOUTHINAUD</b>	<b>Pascal BUSSIÈRE</b>	<b>Julien MORIN</b>	<b>Bénédicte MARCOUL-SOULIE</b>
			
<b>Delphine GABOUTY</b>			
			